

VERS LA POLYNESIE FRANCAISE :



Les voyages à destination de la Polynésie Française sont soumis aux 3 motifs impérieux (santé, famille, travail) cf [FAQ](#)

- Enregistrement numérique obligatoire à compter du 25 avril et **au plus tard 6 jours avant le départ** :
 - Plateforme ETIS : <http://www.etis.pf>
 - Déclaration motif impérieux (+ justificatifs) sur site du haut-commissariat ([guide](#)): <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-du-motif-imperieux-polynesie-francaise>

Une réponse du Haut-commissariat est apportée au plus tard 48h avant le départ.

- Test PCR négatif de moins de 72h avant le départ, obligatoire pour tous les passagers de 11 ans et plus

Passagers non vaccinés et non immunisés :

Quarantaine de 10 jours obligatoire à Tahiti :

- Soit dans un hôtel dédié à la charge du voyageur
- Soit à domicile en respectant les conditions stipulées dans l'arrêté ([consulter](#))

Tests covid réalisés à J0, J+4, J+8

Passagers vaccinés ou immunisés (contrôlé par test sérologique) :

Pas de quarantaine

Tests covid réalisés à J0 et J+4

A l'enregistrement à Tontouta, pour tous les passagers, vous devrez présenter :

- Récépissé ETIS
- Résultat Test PCR négatif
- Attestation d'autorisation d'embarquement reçue du Haut-Commissariat PF

- Port **obligatoire** du **masque de type chirurgical** pendant toutes les phases de votre parcours depuis l'enregistrement jusqu'à destination

[> En savoir plus](#)